



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Document de synthèse

LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Projet de feuille de route régionale
2025-2030

OCTOBRE 2024

La planification écologique : accélérer la transition écologique dans les territoires, pour répondre aux enjeux fondamentaux d'atténuation et de préservation de la biodiversité et des ressources

La région Nouvelle-Aquitaine est de plus en plus confrontée au changement climatique et à ses effets. La perte de biodiversité, la multiplication des épisodes de sécheresse, des feux de forêts, des phénomènes de pluies intenses, ou encore le recul du trait de côte, sont autant d'alertes qui rappellent l'urgence à agir, au plus près du territoire et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités territoriales. Face à ce constat, et pour atteindre les objectifs ambitieux que la France s'est fixés dans le cadre des accords internationaux et réduire l'impact de nos activités sur l'environnement, une accélération sans précédent des efforts est nécessaire.



Dans un contexte d'urgences climatiques, météorologiques et environnementales, la France s'est dotée d'une planification écologique visant à porter une accélération sans précédent des efforts collectifs pour réduire drastiquement l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement plus sobre, résilient et harmonieux de notre société.

Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 (par rapport à 1990), et de préservation et conservation de la biodiversité, et plus généralement des ressources. Au niveau national, la planification écologique avance. La baisse de nos émissions de gaz à effet de serre s'accélère, atteignant -5,8 % en 2023, ce qui place la France sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de 2030.

> Au niveau international, un cadre qui engage la France dans ses politiques d'action climatique

2030

- 55 %
d'émissions de gaz
à effet de serre
(p/r niveaux de 1990)



Green Deal (2019)
Obligation légale au titre de la loi
européenne sur le climat

2050

**Neutralité
carbone**
(p/r niveaux de 1990)



Green Deal (2019)

2100

Réchauffement planétaire < +2°C
Le limiter davantage à +1,5°C
(p/r niveaux préindustriels)



Accord de Paris (2015)
Traité international juridiquement contraignant

> Au niveau national, 3 objectifs environnementaux qui fixent le cap de l'action à conduire

Préservation

Préserver et protéger la
biodiversité et les ressources



Atténuation

Diminuer les émissions de gaz à
effet de serre pour limiter le
réchauffement planétaire



Adaptation

Réduire la vulnérabilité face aux
impacts inéluctables du
changement climatique





L'Etat a lancé, le 28 septembre 2023, devant les présidents des Régions de France, le principe de Conférences des parties (COP) sur la transition écologique, sur le modèle des conférences des parties des Nations Unies. Chacune de ces COP vise à définir régionalement une feuille de route, en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité, qu'il convient de mettre en œuvre d'ici à 2030, en s'appuyant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

En région Nouvelle-Aquitaine, dans la suite de la dynamique impulsée par le lancement de la Conférence des parties (COP) Nouvelle-Aquitaine le 1er décembre 2023, la démarche de planification écologique, co-portée par le préfet de région Nouvelle-Aquitaine et le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, est bien avancée.

La démarche vise à définir une feuille de régionale régionale pour la période 2025-2030, en vue d'accélérer la transition écologique dans les territoires, en agissant sur la décarbonation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur la préservation des ressources et de la biodiversité.

9 %, c'est l'effort de la région Nouvelle-Aquitaine à la réduction des gaz à effet de serre, à l'horizon 2030

La Nouvelle-Aquitaine : un territoire déjà engagé dans la transition écologique

L'État et la Région œuvrent de manière concertée et coordonnée depuis de nombreuses années, pour mettre en place les conditions nécessaires à une transition écologique qui favorise le changement, tout en intégrant harmonieusement les considérations économiques, sociales et de préservation des ressources naturelles, aux côtés des collectivités territoriales et des autres acteurs du territoire néo-aquitain.

L'État a mis en place, depuis de nombreuses années, des politiques ambitieuses en matière de transition écologique, reflétant son engagement à lutter contre le changement climatique et à promouvoir un développement durable. La stratégie nationale bas carbone atteste, en particulier, de l'engagement de la France à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les politiques relatives aux mobilités durables, au développement des énergies renouvelables, au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, à la gestion de la ressource en eau, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, sont autant d'illustrations concrètes de l'action menée, au plus près des territoires, en lien avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs, au niveau régional, plusieurs documents stratégiques sont portés par l'État et la Région : la stratégie régionale de la biodiversité, le schéma régional de la biomasse, l'observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine ou encore la mise en place du comité régional de l'énergie, qui sont autant d'illustrations de l'approche partenariale mise en place.

Un double diagnostic, mené par plus de 450 chercheurs sur le climat (AcclimaTerra) et la biodiversité (Ecobiose), a donné une base scientifique à la première feuille de route Néo Terra, érigeant la transition écologique, énergétique et agroécologique comme trame de l'action régionale. Adoptée dès juillet 2019 par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Néo Terra a été renforcé par les volets social, adaptation au changement climatique et « une seule santé », le 13 novembre 2023.

Les collectivités territoriales portent des actions d'initiatives locales, notamment dans l'objectif de préserver la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur, améliorer le cadre de vie, accompagner les rénovations énergétiques des logements, assurer une gestion sobre de la ressource en eau et de la préservation du foncier.

Nous devons toutefois redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs et renforcer notre action. Cette démarche constitue donc une opportunité sans précédent pour renforcer la convergence des politiques et actions de l'État, du Conseil régional et de l'ensemble des collectivités et des acteurs au service de notre territoire.



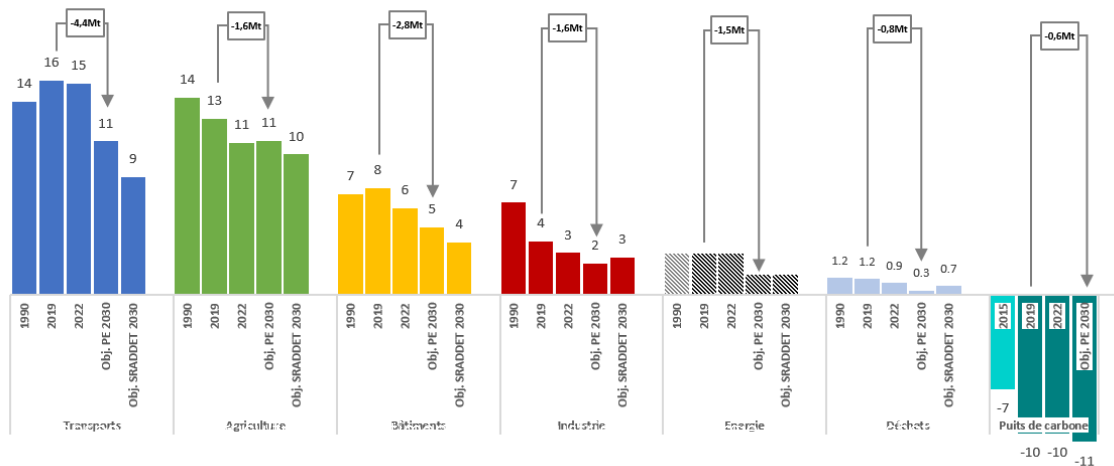
Le projet de feuille de route régionale 2025-2030

La démarche de planification écologique en Nouvelle-Aquitaine, co-portée par le préfet de région et le président du Conseil régional, avance dans sa mise en œuvre. L'objectif de la démarche est de définir une feuille de route régionale partagée pour la période 2025-2030, qui doit permettre d'accélérer la décarbonation, de préserver les ressources et la biodiversité, tout en permettant le développement des différents secteurs d'activités.

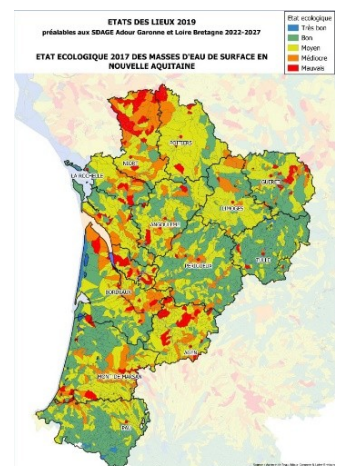
Après 5 mois de travaux et de concertation thématique avec les parties prenantes, menée au niveau régional et départemental, un diagnostic régional a été réalisé, et des propositions d'actions ont été identifiées (développement du report modal, rénovation globale des bâtiments, protection des zones humides, développement des réseaux de chaleur, alimentation, valorisation énergétique des déchets...). Une consultation publique sera lancée prochainement auprès de l'ensemble des acteurs concernés - collectivités territoriales, parties prenantes et grand public -, tant sur les thématiques identifiées, que sur les propositions d'actions, figurant dans le « projet de feuille de route régionale ». Les résultats de cette consultation seront pris en compte dans le document final.

Les objectifs à 2030 de réduction des gaz à effet de serre pour le territoire régional, estimés par le niveau national, sont alignés avec ceux définis dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ce qui illustre les ambitions du territoire régional à l'effort national. Des actions sont identifiées dans l'ensemble des secteurs, contribuant ainsi à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Emissions annuelles et stockage (MtCO₂e) : trajectoires sectorielles et objectifs 2030



En termes de préservation des ressources et de la biodiversité, les objectifs à 2030 sont alignés avec les stratégies et les schémas existants, en particulier le plan Eau et la stratégie régionale pour la biodiversité. Plusieurs actions sont identifiées pour atteindre les objectifs.



Le calendrier



Janvier – mars 2024
Enquête auprès des collectivités
Diagnostic régional



Avril – juillet 2024
6 groupes de travail au niveau régional



Automne 2024
Réunion des élus
Consultation des collectivités, des parties prenantes, du public



Feuille de route régionale 2025-2030